



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
1 octobre 2015  
Français  
Original : anglais, arabe, chinois,  
espagnol, français et russe

### Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

#### Quatorzième session

Ankara (Turquie), 13 - 22 octobre 2015

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

**Le processus de présentation et d'examen de rapports au titre de la Convention en vue du programme de développement durable pour l'après-2015**

**Amélioration des procédures de communication des informations ainsi que de la qualité et de la présentation des rapports à soumettre à la Conférence des Parties**

## Perfectionnement du cadre de suivi et d'évaluation de la Convention en vue du programme de développement durable pour l'après-2015 : objectif stratégique 4

### Note du secrétariat

#### *Résumé*

Le présent document a été préparé par le Mécanisme mondial (MM) en réponse aux décisions 14/COP.11 et 16/COP.11 sur l'amélioration des indicateurs de progrès dans le cadre de l'objectif stratégique 4 (OS 4) : « mobiliser des ressources en faveur de la mise en œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats efficaces entre acteurs nationaux et acteurs internationaux ». En adoptant lesdites décisions, la Conférence des Parties (CdP) a demandé au MM de faire une proposition à la CdP lors de sa douzième session (CdP 12) afin de réduire le nombre d'indicateurs pour l'OS 4, de simplifier le processus d'établissement de rapports et d'alléger la charge de travail liée à ce dernier.

En fonction des recommandations formulées par la CdP lors de sa onzième session, le MM a perfectionné les indicateurs destinés à mesurer, rapporter, suivre et évaluer les progrès relatifs à l'OS 4. Le MM propose également un cadre analytique innovant pour évaluer les tendances des indicateurs de progrès financier.

Le présent document est soumis pour examen au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, qui est en droit de le transmettre à la CdP 12 afin qu'une décision puisse être prise pour améliorer le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation de la mise en œuvre de la Convention.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–3	3
II. Ensemble perfectionné d'indicateurs de progrès et méthodologie de collecte, de validation et d'analyse de ces derniers .....	4–26	4
A. Proposition d'un ensemble d'indicateurs de progrès perfectionné .....	4–10	4
B. Collecte de données, validation et établissement de rapports relatifs à l'objectif stratégique 4 .....	11–14	5
C. Analyse et utilisation des données .....	15–26	6
III. Limites .....	27–29	8
IV. Conclusions et recommandations .....	30–34	9
Annexes		
I. Disponibilité des ensembles de données mondiaux .....		11
II. Modèle matriciel d'évaluation de l'évolution du couvert terrestre/de la productivité des terres et des conditions financières à l'aide d'exemples numériques .....		12
III. Analyse comparative de l'évolution du couvert terrestre/de la productivité des terres et des conditions financières.....		13

## I. Introduction

1. Dans sa décision 22/COP.11, la Conférence des Parties (CdP) a adopté un ensemble perfectionné de six indicateurs de progrès pour mesurer l'état d'avancement de la réalisation des objectifs stratégiques (OS) 1, 2 et 3 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008–2018) (la Stratégie). Par cette décision, la CdP a adopté une approche innovante des indicateurs de progrès, qui consiste à (a) utiliser les données mondiales déjà disponibles, (b) instaurer des liens entre les rapports mondiaux, nationaux et locaux, (c) utiliser des informations quantitatives aussi bien que qualitatives, et (d) insister sur la participation des parties prenantes.<sup>1</sup> Les indicateurs de progrès seront utilisés pour la première fois au cours du cinquième processus d'établissement de rapports.

2. Lors de la treizième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC), un document non officiel intitulé « Procédures ou mécanismes institutionnels supplémentaires susceptibles d'aider la Conférence des Parties à examiner régulièrement la mise en œuvre de la Convention » a été distribué aux participants du CRIC, afin de susciter de plus amples discussions sur l'approche adoptée par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CNULCD) en matière d'établissement de rapports, d'examen et d'évaluation.<sup>2</sup> Ce document non officiel, ainsi que les remarques sur son contenu reçues ensuite par les Parties, examinait notamment la question des indicateurs de progrès.

3. S'appuyant sur les délibérations de la CdP sur les OS 1 à 3 ainsi que sur la rétroaction détaillée au paragraphe 2, le présent document formule une proposition visant à perfectionner et à simplifier l'ensemble des indicateurs de progrès pour l'OS 4 de la Stratégie. Cette proposition comprend une analyse comparative des tendances observées au niveau des indicateurs de progrès adoptés pour l'OS 4 par rapport à ceux des OS 1 à 3, sachant que l'efficacité des efforts de mobilisation des ressources dépend en fin de compte des résultats et des impacts obtenus sur le terrain. Les cycles précédents d'établissement de rapports ayant trait à l'OS 4 faisaient état des éléments suivants:

(a) Selon les conclusions sur l'OS 4 des rapports soumis par les pays Parties et d'autres entités durant la période d'établissement de rapports 2010–2011, il semblerait que les pays se soient appuyés essentiellement sur des mesures incitatives stratégiques et juridiques pour mobiliser des ressources en vue de la mise en œuvre de la Convention. Néanmoins, le nombre total de mécanismes a connu une évolution positive dans la quasi totalité des régions. Pour la plupart des régions et des entités présentant des rapports, le niveau de satisfaction s'est avéré le meilleur lorsque des dispositifs étaient mis en place à l'échelle internationale, tandis qu'il baissait lorsqu'ils l'étaient à l'échelle de régions géographiques et qu'il se trouvait au plus bas à l'échelle locale. On en a donc conclu que l'environnement favorable aux investissements dans la gestion durable des terres (GDT) doit être mis en œuvre de manière efficace à l'échelle locale dans l'intérêt de la préservation des terres et de l'écosystème actuels ;<sup>3</sup>

<sup>1</sup> ICCD/COP(12)/CST/3-ICCD/CRIC(14)/7.

<sup>2</sup> ICCD/CRIC(14)/10.

<sup>3</sup> ICCD/CRIC(11)/10.

(b) Au cours du cycle d'établissement de rapports et d'examen 2012-2013, les Parties ont présenté un ensemble d'indicateurs de performance en utilisant des modèles de rapport simplifiés ainsi que des définitions et des méthodologies améliorées. Les pays Parties touchés ont ainsi pu fonder leurs rapports et leurs commentaires sur l'ensemble des indicateurs d'impact adoptés provisoirement par la CdP.<sup>4</sup>

## **II. Ensemble perfectionné d'indicateurs de progrès et méthodologie de collecte, de validation et d'analyse de ces derniers**

### **A. Proposition d'un ensemble d'indicateurs de progrès perfectionné**

4. Selon la Stratégie, l'OS 4 consiste à « mobiliser des ressources en faveur de la mise en œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats efficaces entre acteurs nationaux et acteurs internationaux ». Les deux effets escomptés énoncés dans l'objectif étaient : (a) des ressources financières, techniques et technologiques accrues sont mises à la disposition des pays Parties touchés en développement et, s'il y a lieu, des pays d'Europe centrale et orientale, aux fins de l'application de la Convention, et (b) le contexte général est plus favorable à la mise œuvre de la CNULCD tous les niveaux.

5. L'OS 4 comprend donc la mesure des ressources financières (publiques et privées) ainsi que l'évaluation des conditions favorables à la mobilisation de ressources. L'une des hypothèses de base de ce document est que les finances publiques agissent comme des « investissements catalyseurs » afin de créer des conditions favorables et d'inciter à l'investissement de capital privé dans la gestion des terres. Les investissements catalyseurs sont perçus comme un effort du gouvernement visant à instaurer un environnement porteur pour un partenariat privé-public.

6. Les investissements catalyseurs incarnent l'effort d'un gouvernement qui mobilise des ressources pour créer des conditions favorables afin d'inviter et d'encourager le secteur privé à investir dans des actifs, des terres, la gestion durable des forêts, différentes activités productives ainsi que dans la conservation. Les investissements catalyseurs concourent à réaliser l'objectif stratégique d'attirer et de diriger le capital privé vers des investissements qui restituent leur valeur à des biens fonciers dégradés.

7. En l'absence de bases de données mondiales exhaustives et de référence et de systèmes de surveillance susceptibles de réunir tous les investissements pertinents du secteur privé, l'analyse des investissements catalyseurs du secteur public constitue un indicateur intermédiaire précieux pour mesurer les efforts des sources publiques en matière d'investissements directs dans la mise en œuvre de la CNULCD aussi bien que leur efficacité dans la mise en place d'un environnement propice à l'investissement pour exploiter les capitaux du secteur privé.

8. De plus, on propose l'utilisation d'un autre indicateur intermédiaire pour mesurer les progrès réalisés en vue d'atteindre l'OS 4 : l'évolution du nombre de partenaires de cofinancement. En général, les donateurs considèrent le cofinancement comme un prérequis pour l'aide au développement. Bien des donateurs internationaux exigent un cofinancement de la part des partenaires impliqués, notamment des contributions en nature. Le cofinancement peut constituer un outil de financement efficace, particulièrement lorsqu'il mise sur les avantages concurrentiels des partenaires. De manière générale, parmi les partenaires de cofinancement potentiels, on peut citer les pays Parties touchés et

---

<sup>4</sup> ICCD/CRIC(11)/15.

développés, particulièrement les pays voisins, les ministères et les gouvernements nationaux, les donateurs multilatéraux et bilatéraux, les organisations de recherche et les milieux universitaires, les autorités locales, les organisations non gouvernementales internationales et locales, les investisseurs internationaux et nationaux, le secteur privé (entreprises et exploitants agricoles), les organisations philanthropiques, les fonds caritatifs et les particuliers.

9. Le nouvel ensemble d'indicateurs de progrès de l'OS 4 est décrit dans l'encadré 1 en s'appuyant sur les hypothèses ci-dessus.

Encadré

**Indicateurs de progrès proposés dans le cadre de l'objectif stratégique 4**

**Objectif stratégique (OS) 4 :** mobiliser des ressources en faveur de la mise en œuvre de la Convention par l'instauration de partenariats efficaces entre acteurs nationaux et acteurs internationaux

**Indicateur de progrès 4-1 :** évolution du financement du secteur public et investissements catalyseurs pour mettre en œuvre la Convention

**Paramètres de mesure :**

OS 4-1. Évolution de l'aide publique internationale au développement bilatérale et multilatérale

OS 4-2. Évolution des ressources publiques nationales

OS 4-3. Évolution du nombre de partenaires de cofinancement

10. L'indicateur de progrès et les indices proposés dans le cadre de l'OS 4 devront être utilisés pour constituer des données de référence, surveiller l'évolution et analyser l'efficacité des ressources mobilisées par le biais des investissements catalyseurs aux niveaux national, sous-régional et régional. Le cycle d'établissement de rapports pour les indicateurs de progrès est actuellement de quatre ans pour tous les objectifs stratégiques et l'évolution des indicateurs financiers sera systématiquement analysée et comparée pendant ces cycles. L'évolution du couvert terrestre/de la productivité des terres mesurée dans le cadre des OS 1 à 3 devra être évaluée conjointement avec l'évolution de trois indices liés à la mobilisation des ressources : l'Aide publique au développement (APD), les ressources publiques nationales et le nombre de partenaires de cofinancement. Les conclusions devront prendre en compte l'influence possible des autres facteurs externes importants tels que les sécheresses graves, les crises financières et d'autres changements environnementaux, sociaux et économiques.

**B. Collecte de données, validation et établissement de rapports relatifs à l'objectif stratégique 4**

11. La collecte de données pour les indicateurs de progrès de l'OS 4 s'appuiera sur deux sources d'informations:

(a) La base de données du Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui est la source d'informations la plus digne de foi sur l'APD. Les données sont validées grâce à des

vérifications statistiques fiables, impliquant un réseau de correspondants statistiques sous la responsabilité du Comité d'aide au développement<sup>5</sup> et du secrétariat de l'OCDE ;

(b) Les rapports nationaux destinés à la CNULCD, que les pays Parties touchés soumettront conformément au modèle de rapport.

12. En plus des ressources engagées grâce aux allocations budgétaires nationales, les rapports de la CNULCD permettront d'obtenir un aperçu des apports financiers générés par la coopération Sud-Sud, qui échappent au SNPC. Cette information sera collectée par le biais des rapports des pays de la CNULCD à l'aide de l'Annexe financière unifiée.<sup>6</sup>

13. Les données centralisées à disposition seront collectées dans les modèles de rapport en même temps que les informations soumises par les pays Parties. Les informations obtenues du SNPC seront collectées afin d'analyser la mise en œuvre de la Convention ; elles ne devraient pas remplacer les données statistiques nationales correspondantes. Cette approche a pour objectif principal de réduire le fardeau que représente la production de rapports pour les pays Parties et de fournir plus de précision et d'homogénéité aux informations analytiques. Le secrétariat communiquera les données ayant fait l'objet d'une collecte centralisée aux Parties ayant remis un rapport et attendra leur rétroaction et leurs corrections (le cas échéant), que celles-ci concernent (a) un refus de données, (b) un remplacement et/ou une modification des données nationales ou (c) une validation des données.

14. À partir des résultats préliminaires de la phase de test en cours, il est prévu que la compilation des estimations nationales pour le processus actuel d'établissement de rapports et d'examen, ainsi que l'examen et l'utilisation de ces données pour la production de rapports nationaux et l'établissement d'objectifs pourraient avoir lieu en 2018, sous réserve que les institutions compétentes fournissent les ensembles de données pertinents et les méthodologies qui s'y rapportent.

## C. Analyse et utilisation des données

15. Deux tendances majeures peuvent être observées, comparées et analysées grâce aux indicateurs de progrès pour les OS 1 à 4. La première tendance est (1) l'évolution de l'état des écosystèmes terrestres touchés par la dégradation des terres. Cette tendance peut être observée grâce à l'analyse des indicateurs des OS 1, 2 et 3. La seconde tendance est (2) l'évolution des investissements du secteur public et des conditions favorisant la mise en œuvre de la Convention par le biais de l'OS 4. Les deux tendances seront évaluées et analysées avec l'aide de matrices associées.

### 1. Évolution de l'état des écosystèmes terrestres touchés par la dégradation des terres

16. Dans leur décision 22/COP.11, les pays Parties ont : (i) adopté les indicateurs de progrès des OS 1 à 3, qui surveillent à la fois l'état des écosystèmes et les conditions de la population locale habitant les régions touchées, et (ii) établi leur procédure de validation. Les indicateurs ont été testés en 2014 et 2015 dans 16 pays volontaires dans le cadre du projet pilote de la CNULCD sur la neutralité en termes de la dégradation des terres.<sup>7</sup> Les six indicateurs de progrès pour les OS 1 à 3 prévoient l'établissement du niveau de référence et la dynamique du suivi de l'état des terres une fois terminé le premier cycle d'établissement de rapports. Ces indicateurs sont notamment: l'évolution du couvert terrestre (OS 2-1);

<sup>5</sup> <[www.oecd.org/dac/developmentassistancecommitteedac.htm](http://www.oecd.org/dac/developmentassistancecommitteedac.htm)>.

<sup>6</sup> <[www.unccd.int/en/programmes/Capacity-building/CBW/Resources/Pages/5RC/ManualUFA.aspx](http://www.unccd.int/en/programmes/Capacity-building/CBW/Resources/Pages/5RC/ManualUFA.aspx)>.

<sup>7</sup> L'Algérie, l'Arménie, la Biélorussie, le Bhoutan, le Chili, le Costa Rica, l'Éthiopie, la Grenade, l'Indonésie, l'Italie, le Myanmar, la Namibie, le Panama, le Sénégal, le Tchad et la Turquie.

l'évolution de la productivité ou de la fonctionnalité des terres (OS 2-2); et l'évolution des stocks de carbone dans le sol et en surface (OS3-1). L'utilisation synoptique de ces trois indicateurs et leur analyse qualitative détermineront si l'état des terres s'améliore, reste stable ou empire.

17. L'évaluation combinée de ces indices devrait indiquer l'avancée de l'amélioration des conditions des zones touchées au cours de la période de quatre ans considérée. Le progrès peut être exprimé en termes qualitatifs, par exemple : « amélioration importante des terres », « amélioration limitée des terres », « aucun changement », « dégradation limitée des terres », « dégradation importante des terres » et « inconnu ». L'évolution de ces indicateurs sera ensuite comparée à l'évolution des indicateurs financiers de l'OS 4 (cf. annexe II).

## **2. Évolution des investissements du secteur public et conditions favorisant la mise en œuvre de la Convention**

18. Cette évolution peut être quantifiée et analysée à l'aide de l'indicateur de progrès proposé dans le cadre de l'OS 4. Les investissements du secteur public proviennent de deux types de sources : les ressources nationales et l'APD.

19. L'évolution du nombre de partenaires de cofinancement constitue un indice auxiliaire supplémentaire. Cet indice indique le nombre d'investisseurs et de partenaires nationaux et internationaux. Il caractérise indirectement la politique et le cadre institutionnel des pays ainsi que l'attractivité de leur climat d'investissement pour les investisseurs étrangers. L'évolution du nombre de partenaires de cofinancement peut illustrer un grand nombre de processus et de risques, notamment les préférences, intérêts et priorités des investisseurs et la modification du contexte de gestion des terres. Les données sur les accords nationaux et internationaux et les partenaires de cofinancement ainsi que les chiffres relatifs à l'investissement figurent dans le SNPC et dans les rapports des pays de la CNULCD.

20. L'évolution des indicateurs de progrès de l'OS 4 peut être exprimée en termes quantitatifs et comparée à l'évolution des indicateurs (voir le chapitre II.C.3 ci-dessous et l'annexe II) par rapport à une année de référence.

## **3. Analyse comparative de l'évolution du couvert terrestre/de la productivité des terres et des conditions financières**

21. Les analyses comparatives de l'évolution des conditions financières et du couvert terrestre/de la productivité des terres permettraient de découvrir des corrélations possibles et apporteraient des preuves de l'efficacité (ou de l'inutilité) particulière des efforts de partenariats et de mobilisation des ressources. L'objectif de l'analyse sera de montrer comment les investissements publics pourraient affecter l'environnement, les conditions de vie et le bien public mondial. L'analyse peut être effectuée à différents niveaux de granularité, notamment aux échelles nationales, sous-régionales, régionales et mondiales (cf. annexes II et III).

22. Le cadre analytique devra prendre en compte le décalage temporel entre les investissements et les résultats sur le terrain. À partir des observations disponibles, on peut conclure que le décalage minimum est d'au moins quatre ans. Ainsi, les indicateurs actuels doivent être comparés aux investissements réalisés il y a quatre ans ou plus. Il est important d'introduire ce décalage temporel afin de prendre en compte l'éventuel lien de causalité existant entre investissements catalyseurs et impacts sur le terrain.

23. À partir d'une année de référence donnée, l'analyse comparative devra identifier le lien entre l'amélioration des terres marginales et les apports financiers marginaux sur une ou plusieurs périodes de production de rapports.

24. L'analyse comparative de l'évolution des conditions financières et du couvert terrestre/de la productivité des terres sera complétée par une analyse des facteurs et variables externes supplémentaires qui auraient pu influencer les changements observés. Ces facteurs comprennent les sécheresses, les crises économiques et financières et les changements politiques, sociaux et économiques d'envergure. Des techniques analytiques peuvent être employées pour détecter et interpréter les corrélations significatives. Cette approche innovante représenterait un important pas en avant dans l'examen et l'évaluation des progrès de la mise en œuvre de la CNULCD.

25. L'analyse comparative est utilisée pour montrer comment l'augmentation des investissements publics pourrait améliorer l'état des écosystèmes terrestres touchés et inversement. L'analyse se composera en premier lieu d'un avis qualitatif. Cet avis qualitatif peut être exprimé en pourcentage. Par exemple, dans tel pays Partie touché, l'analyse pourrait révéler une amélioration importante de l'état des écosystèmes terrestres concernés correspondant à une hausse de 10 pour cent des investissements catalyseurs effectués cinq ans plus tôt.

26. Les résultats de l'approche analytique doivent venir enrichir à la fois les indicateurs financiers et les indicateurs de couvert terrestre/de productivité des terres de la CNULCD. Les résultats aideront à (a) effectuer le suivi des indicateurs, non pas séparément et de manière isolée, mais conjointement en tant que système de couvert terrestre/productivité des terres et de facteurs financiers ; (b) fournir une analyse des lacunes et déterminer les points faibles de la chaîne de l'aide internationale au développement ; (c) assigner des priorités aux actions de la Convention et aux mesures nationales en faveur de la Stratégie ; (d) établir l'efficacité du niveau de référence des apports financiers nationaux et internationaux, les comparer et trouver les moyens de les améliorer ; (e) concevoir des mesures efficaces pour la mise en œuvre de la Stratégie ; (f) promouvoir une concurrence saine entre les pays Parties touchés pour les ressources limitées affectées au développement ; (g) améliorer l'environnement politique et juridique des investissements dans les terres ; (h) faciliter les partenariats publics-privés dans la GDT ; et (i) identifier, caractériser et quantifier les tendances négatives et les risques de dégradation des terres en termes de couvert terrestre/productivité des terres et de ressources financières, etc.

### **III. Limites**

27. La proposition actuelle prend en considération les limites en termes d'accès à des données précises, de temps, de ressources et de capacité analytique des pays Parties et du secrétariat. La proposition s'appuie de façon réaliste sur des objectifs possibles et réalisables avec les ressources actuelles et prévisibles.

28. Les indicateurs de progrès perfectionnés de l'OS 4 limiteront la collecte de données aux investissements publics nationaux et internationaux répertoriés dans les deux sources principales : le SNPC et les rapports des pays de la CNULCD. Si d'autres sources fiables et dignes de foi apparaissaient par la suite, elles pourraient éventuellement être prises en compte dans la mesure où elles peuvent entraîner une amélioration supplémentaire du cadre analytique proposé.

29. Il est important de noter que les modifications des indicateurs de couvert terrestre/productivité des terres et de financement peuvent s'expliquer par bien d'autres facteurs qui sortent des limites de la proposition actuelle et peuvent fausser les conclusions. Ces facteurs peuvent comprendre les catastrophes naturelles, les bulles financières et les ralentissements économiques ainsi que les changements sociaux et politiques. Prendre en compte tous ces facteurs externes représentera un défi de taille.



## IV. Conclusions et recommandations

30. Lors de sa onzième session, la CdP a adopté une approche innovante pour mesurer les indicateurs de progrès. Cette approche (a) suppose l'utilisation plus large d'ensembles de données mondiales fiables ; (b) associe les rapports internationaux et les suivis nationaux et locaux ; (c) prend en compte des informations quantitatives aussi bien que qualitatives, notamment des indicateurs descriptifs issus d'études de cas et de descriptifs d'expérience locaux ; et (d) insiste sur la participation des parties prenantes (décision 22/COP.11).

31. Les indicateurs de progrès du couvert terrestre/de la productivité des terres des OS 1 à 3 établissent des niveaux de référence et évaluent l'évolution de la dynamique des écosystèmes. L'indicateur financier (OS 4) doit évaluer l'évolution des investissements fonciers publics. Ces deux évolutions devraient être comparées et analysées systématiquement afin de tirer des conclusions et des recommandations concrètes. L'approche proposée est présentée comme une innovation enrichissante pour le système de production de rapports de la CNULCD.

32. Cette approche s'appuie sur l'analyse comparative des évolutions des indicateurs de progrès OS 1, 2 et 3 et des indicateurs de progrès financiers (OS 4). Afin d'évaluer le progrès des indicateurs financiers (OS 4), la proposition se projette au-delà des investissements injectés dans les terres. Elle prend également en considération les résultats obtenus sur le terrain par l'intermédiaire des indicateurs de couvert terrestre/productivité des terres (OS 1 à 3). En plus des investissements directs, un autre indicateur intermédiaire a été ajouté : le nombre de partenaires de cofinancement, tiré des rapports de l'OCDE et de la CNULCD. Les évolutions sont analysées en fonction du décalage temporel. Il s'agit du laps de temps s'écoulant entre les investissements dans les terres et leur résultat sur le terrain. L'effet différé dépend du type d'investissement et prend vraisemblablement quatre ans ou plus pour se manifester.

33. Les implications pratiques de l'analyse comparative proposée sont variées. L'analyse établira des relations probables entre la dynamique des investissements dans les terres et la qualité de ces dernières. Le rapport sera utilisé dans plusieurs zones et permettra : (a) l'établissement d'un niveau de référence pour l'investissement dans les pays et les régions ainsi qu'à l'échelle internationale ; (b) le suivi de la dynamique du rapport entre l'amélioration des terres et les finances au fil des cycles de production de rapports ; (c) la réalisation de comparaisons entre les rapports de différents états pour évaluer les stratégies d'efficacité et les contextes politiques de ces pays ; (d) l'apport d'un soutien en vue de déterminer les projets, programmes et actions prioritaires pour les programmes d'action nationaux ; (e) l'identification d'investissements prioritaires pour les donateurs internationaux et les entreprises privées ; (f) la promotion de la concurrence entre les pays pour l'aide internationale au développement ; et (g) l'amélioration de l'efficacité globale de la GDT.

34. Les recommandations suivantes peuvent être étudiées par les Parties lors de la quatorzième session du CRIC en vue d'entamer rapidement des consultations sur les projets de conclusion devant être transmis à la CdP pour examen lors de sa douzième session :

- (a) Les Parties sont invitées à accepter l'indicateur de progrès perfectionné pour l'OS 4 dans le modèle présenté dans l'encadré figurant à la page 5 ;
- (b) Le Mécanisme mondial et le secrétariat élaboreront un modèle pour la collecte de données sur l'indicateur financier de l'OS 4 et l'ajouteront au modèle de

**rapport commun avec les indicateurs de couvert terrestre/de productivité des terres des OS 1, 2 et 3 ;**

**(c) Le Mécanisme mondial et le secrétariat élaboreront une méthodologie pour l'analyse des données financières sur le modèle de la proposition actuelle afin de comparer et de surveiller l'évolution du couvert terrestre/de la productivité des terres et des indicateurs financiers ;**

**(d) Le Mécanisme mondial et le secrétariat, en collaboration avec les institutions compétentes, fourniront une assistance technique aux pays Parties concernés pour la collecte et la présentation de données financières de qualité à la CNULCD en fonction du modèle de rapport ;**

**(e) Les pays Parties concernés devront fournir une rétroaction ponctuelle et présenteront des rapports contenant les informations demandées sur l'indicateur de progrès financier de l'OS 4 à l'échelle du pays au secrétariat de la CNULCD durant le cinquième cycle d'établissement de rapports à venir ;**

**(f) Le Fonds pour l'environnement mondial et les institutions financières devront être invités à fournir l'aide financière nécessaire pour le développement des capacités nationales de collecte et de présentation des données de la CNULCD sur les indicateurs de progrès financier de l'OS 4 énumérés au point 34 a).**

## Annexe I

### Disponibilité des ensembles de données mondiaux

<i>Indicateur et paramètres de mesure associés :</i>	<i>Ensembles de données mondiaux</i>	<i>Niveau de ventilation</i>
<b>Évolution des ressources financières internationales bilatérales et multilatérales</b> Paramètre de mesure : apports financiers	Système de notification des pays créanciers (SNPC) du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (< <a href="http://www.oecd.org/dac/">www.oecd.org/dac/</a> >)	Estimations nationales uniquement. Les données ventilées par région géographique ne sont pas disponibles à l'échelle infranationale.
<b>Évolution des ressources financières publiques nationales</b> Paramètre de mesure : apports financiers	Rapports nationaux présentés à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) par .des pays Parties touchés.	Estimations aux niveaux national, rural et urbain. Les données ventilées par région géographique sont disponibles.
<b>Évolution du nombre de partenaires de cofinancement</b> Paramètre de mesure : nombre de partenaires de cofinancement	SNPC du CAD de l'OCDE (< <a href="http://www.oecd.org/dac/">www.oecd.org/dac/</a> >), rapports de la CNULCD	Les données peuvent être ventilées à l'échelle infranationale.

## Annexe II

### Modèle matriciel d'évaluation de l'évolution du couvert terrestre/de la productivité des terres et des conditions financières à l'aide d'exemples numériques

Modèle matriciel pour l'évaluation de l'évolution du couvert terrestre/de la productivité des terres et des conditions financières à l'aide d'exemples numériques (exprimés en pourcentage)

<i>Productivité du couvert terrestre/Conditions financières</i>	<i>Amélioration importante des terres</i>	<i>Amélioration limitée des terres</i>	<i>Aucun changement dans l'état des terres</i>	<i>Dégradation limitée des terres</i>	<i>Dégradation importante des terres</i>	<i>Aucune information</i>
---	---	--	--	---------------------------------------	--	---------------------------

Évolution des ressources nationales ↑

Évolution de l'APD ↓

Évolution du nombre de partenariats de cofinancement ↑

Évolution des ressources nationales ↓

Évolution de l'APD ↑

Évolution du nombre de partenariats de cofinancement ↓

*Abréviation* : APD = Aide publique au développement.

Annexe III

**Analyse comparative de l'évolution du couvert terrestre/de la productivité des terres et des conditions financières**

